

## Objectif Clusters 2012

Objectif Clusters est une Action Collective menée par Franche-Comté Interactive depuis Février 2010 et s'étend jusqu'au 31 Décembre 2012.

Ce programme, destiné à nos adhérents comprend 2 axes :

- Le développement de la visibilité de la filière régionale à l'échelle nationale et internationale
- Le développement durable : un accompagnement par des experts juridiques

Dans le premier axe, **Développement de la visibilité de la filière régionale à l'échelle nationale et internationale**, nous proposons 3 actions :

1. **Promotion et valorisation de vos savoir-faire** et compétences grâce à différents outils :  
Annuaire – Place de marchés – Organisation de conférences...

2. **Aide au recrutement de commerciaux**

Tout d'abord sous la forme de stage conventionné par le Conseil Régional, formez avec notre partenaire formation le candidat que vous aurez sélectionné.

3. Participation à des visites collectives de **Salons à l'étranger** pour effectuer de la veille concurrentielle, rencontrer des partenaires. Vous bénéficiez d'une aide financière de la part de FCI.

Le second axe, **Développement durable**, consiste à proposer à nos adhérents des services juridiques pour les conseiller sur la légalité de leurs démarches dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Cette assistance juridique gratuite est exclusivement réservée aux adhérents, elle permet de minimiser les risques. Le numéro vert est mis à disposition de tous nos adhérents.

L'équipe FCI reste à votre disposition pour de plus amples informations.

N'hésitez pas à nous contacter par

Mail [contact@fc-interactive.org](mailto:contact@fc-interactive.org)

Tel : 03 81 90 51 73

Fax : 09 59 10 82 30

ou au Centre de Développement Multimedia Numerica, Cours Leprince-Ringuet, 25200 Montbéliard

L'équipe FCI

Objectif Clusters **Fiche Outil 1**



**Mutualiser pour valoriser la filière régionale**

Pour promouvoir le savoir-faire des professionnels de la filière numérique de Franche-Comté, Franche-Comté Interactive vous propose **d'organiser pour vous et avec vous des séances d'informations** (conférences, séminaires...) en Franche-Comté, en France ou à l'étranger<sup>1</sup>.

Ce service est à la demande de tout adhérent à jour de cotisation, il se verra proposer les formats suivants :

Nous avons créé quatre types de formats de conférences :



**Petit Dej' Interactif**

1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, à partir de 8h45



**Apéri'TIC**

Moment d'échange convivial en fin d'après-midi à partir de 17h00 ou 19h00 (à votre convenance)



**Journée Pro@ctive**

Est une journée dédiée aux TIC, programmant des conférences et des ateliers techniques, en alternance entre Besançon et Montbéliard



**Soirée Interactive**

Dernier jeudi de chaque mois à partir de 20h00, ces soirées se déroulent exclusivement à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Belfort.

Vous pouvez également bénéficier d'une visibilité supplémentaire via notre **site internet** et la **Newsletter mensuelle** pour l'envoi d'informations sur l'actualité concernant votre activité.



L'**annuaire des prestataires régionaux** est également à votre disposition **www.vitrine-tic.com**



**Marches-tic** est un portail de lancement **d'appels d'offres privés**. Il permet également la promotion et valorisation de nos prestataires et de leurs compétences.



**Emploi-tic.fr**, site dédié pour **l'emploi, le stage et la formation en alternance**, dans la filière. De nombreuses offres et demandes sont diffusées via notre site.



**Qui peut en bénéficier ?**

Tout prestataire TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) adhérent à FCI.



**Quand cela commence ?**

L'action se déroule de la période allant de Février 2010 à Décembre 2012.



**Sur quelle zone géographique ?**

Franche-Comté, France, Europe et Monde.



**Combien coûte le service ?**

Le service est gratuit pour les prestataires à jour de cotisation.

<sup>1</sup> Sous réserve de soutien de partenaires nationaux ou internationaux.

Objectif Clusters **Fiche Outil 2****Développement Commercial**

Afin de vous accompagner dans le **recrutement de commerciaux** pour votre entreprise, FCI a mis en place une aide exclusivement réservée aux adhérents.

Vous pouvez en effet **recruter un commercial dans le cadre d'une convention de Stage pendant 6 mois pour former votre candidat.**

Pour bénéficier de cette aide **vous devez pouvoir vous engager, au terme de la formation, sur la proposition d'un contrat** (contrat de professionnalisation, CDD, CDI ou autre contrats de travail aidés types CUI, CAE).

Le candidat aura le statut de **stagiaire de la formation professionnelle.**

Le dispositif dont dépendra le candidat est totalement géré par le Conseil Régional (prise en charge de l'assurance et versement de la rémunération du candidat).

Le candidat bénéficiera d'une formation adaptée à ses besoins et à celle de l'entreprise. La formation a une durée de **100h pendant les six mois de stage.** Il faudra prévoir une journée complète de formation tous les 15 jours.

**Comment s'y préparer ?**

Vous manifestez votre intérêt à participer à ce programme

Nous lançons un appel à candidatures pour les postes

Nous organisons les Job Dating pour permettre les rencontres candidats-entreprises

**Qui peut en bénéficier ?**

Tout prestataire TIC à jour de cotisation FCI.

**Quand cela commence ?**

La 1<sup>ère</sup> promotion a été lancée le 4 Octobre 2010

La 2<sup>ème</sup> promotion sera lancée le 9 Septembre 2011

La 3<sup>ème</sup> promotion sera lancée le 5 Mars 2012

**Sur quelle zone géographique ?**

Franche-Comté

**Combien coûte le service ?**

Ce service est exclusivement réservé aux adhérents.

Il faut inclure 150€ de frais de dossiers à la signature de la convention de stage.

Vous devrez verser environ 150€ par mois au Conseil Régional au titre de rémunération des candidats.

Pour toute question liée aux contrats de travail et aides possibles de recrutement, n'hésitez pas à contacter votre conseiller Pôle Emploi ou le conseiller de votre candidat.

Objectif Clusters **Fiche Outil 3**



**Accompagnement à l'Export**

Avec l'aide de notre partenaire, CCI International, FCI vous accompagne à l'étranger sur des Salons en tant que visiteur afin de développer des partenariats avec d'autres clusters et/ou des sociétés à l'étranger.

Vous êtes intéressés par un pays ou un secteur d'activité en particulier ? N'hésitez pas à nous en faire part !

La condition d'organisation d'un séjour à l'étranger est de trois entreprises minimum par déplacement.



**Qui peut en bénéficier ?**

Tout prestataire TIC adhérent à FCI, à jour de cotisation.



**Quand cela commence ?**

L'action se déroule à partir de Février 2010 jusqu'au 31 Décembre 2012



**Sur quelle zone géographique ?**

Monde



**Combien coûte le service ?**

Ce service est exclusivement réservé aux adhérents.

La prise en charge par FCI est de :

70% pour la participation au 1<sup>er</sup> Salon

50% pour le 2<sup>ème</sup> Salon

30% pour le 3<sup>ème</sup> Salon

FCI ne prend en charge les frais que pour une seule personne par entreprise adhérente.

Objectif Clusters **Fiche Outil 4**



**Assistance Juridique**

L'assistance juridique que nous proposons est ouverte à tout adhérent qui se pose des questions d'ordre juridique au cours de son activité.

Une ligne directe est à disposition pour trouver une réponse à toutes ces questions

**03 89 66 11 33 ou Thierry SEGUIN au 06 64 76 00 54**

email : [tdseguin@orange.fr](mailto:tdseguin@orange.fr)

Des juristes sont à votre disposition pour toute information sur vos droits et obligations

- Sur votre protection pénale morale  
 En cas de poursuite devant les tribunaux pour des infractions liées à la concurrence, à la consommation, à la réglementation du travail.

- C'est aussi une protection pénale de la personne physique  
 Protection du chef d'entreprise (personne physique, gérants, administrateurs, président, directeur général)

- Dans le cas où vous seriez poursuivis dans l'exercice de vos fonctions pour des faits tel que :  
 maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des Lois et Règlements, d'un manque de précaution ou d'une abstention fautive, que ce soit pour : harcèlement, inobservation de la réglementation du travail, injures, diffamations, dénigrement, dommages corporels.

- Sur votre protection commerciale  
 Protection dans les litiges avec vos clients ou fournisseurs.



**Qui peut en bénéficier ?**

Tout prestataire TIC à jour de cotisation FCI.



**Quand cela commence ?**

L'action se déroule à partir de Février 2010 au 31 Décembre 2012



**Sur quelle zone géographique ?**

Franche-Comté



**Combien coûte le service ?**

Ce service **gratuit** est exclusivement réservé aux adhérents.